

ACTION JEAN MONNET DE L'UNION EUROPEENNE

Instituée en 1990, l'Action Jean Monnet soutient financièrement la création de modules d'enseignement mais aussi de chaires. Celles-ci sont attribuées à des Professeurs qui consacrent l'ensemble de leurs activités d'enseignement et de recherche à la construction européenne et dont la notoriété scientifique est évaluée par un Conseil composé de personnels universitaires de l'ensemble des Etats membres désignés par la Commission des Communautés européennes.

En 1998, la Commission a inauguré une nouvelle modalité d'intervention financière : la création des Pôles européens Jean Monnet qualifiés désormais de Centre d'Excellence Jean Monnet. Leur objectif est de favoriser les synergies dans les sites de formation et de recherche bénéficiant d'un fort potentiel en termes de moyens, notamment documentaires et humains. On peut considérer que, par l'octroi du label Centre d'Excellence Jean Monnet, l'Union Européenne reconnaît que le bénéficiaire constitue un pôle d'excellence, dont on attend qu'il développe l'information auprès de la société civile, la formation auprès des étudiants ainsi que la recherche scientifique sur la construction européenne dans les domaines du droit, de l'économie, de la science politique et de l'histoire.

Conformément aux pratiques communautaires en matière de programmes européens, les candidatures déposées pour l'octroi du label et le soutien financier qui l'accompagne sont évaluées sur la base d'un programme d'activités. Un Centre d'excellence Jean Monnet a été attribué par l'Union européenne à l'Université Pierre Mendès France et ses partenaires.

Dans le domaine de l'enseignement le programme Jean Monnet soutient trois grands types d'action :

- **Les Chaires Jean Monnet**

Ces Chaires sont des postes d'enseignement spécialisés dans l'étude de l'intégration européenne. Elles concernent pour l'essentiel quatre branches scientifiques (droit, économie, sciences politiques, histoire). Les titulaires d'une Chaire Jean Monnet enseignent un minimum de 120 heures par année académique dans leurs domaines scientifiques respectifs. Il existe deux types de Chaires. Les Chaires Jean Monnet "Ad Personam" sont réservées à des professeurs expérimentés ayant une longue expérience d'enseignement et de recherche dans le domaine de la construction européenne. Les Chaires Jean Monnet sur projet sont attribuées à des enseignants qui prennent des engagements spécifiques pour développer dans leurs établissements la formation et la recherche sur l'intégration européenne.

- **Les Centres d'excellence Jean Monnet**

Ce label est attribué à des structures clairement identifiées comme étant des pôles scientifiques multidisciplinaires, disposant de ressources humaines pour la l'information, la formation et la recherche dans le champ de l'intégration européenne à l'intérieur d'une ou de plusieurs universités. En effet, un centre d'excellence peut être attribué à un consortium d'universités appartenant à une même région.

- **Les Modules Européens**

Il s'agit d'un programme d'études de courte durée sur l'intégration européenne. Il comporte un minimum de 30h d'enseignement par année académique, et qui peuvent être dispensées dans une approche multidisciplinaire. De manière générale, l'enseignement dispensé dans un module s'adresse à un auditoire qui n'est pas spécialisé dans la branche scientifique dudit enseignement.

Dans le domaine de la recherche le programme Jean Monnet développe trois types d'action :

- le soutien à des associations nationales d'enseignants-chercheurs
- le soutien à des activités d'information et de recherche
- le soutien à des groupes multilatéraux de recherche

[En savoir plus...](#)